



LE DÉPARTEMENT  
POLE SOCIAL

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE  
SERVICE ACCUEIL EN ETABLISSEMENT

Place François Mitterrand  
Carré Curial - BP 1804  
73018 CHAMBERY CEDEX

ARRÊTÉ  
N°2025-ETS EJF-017

**Fixant la tarification et la dotation globale du coût horaire  
d'intervention d'un(e) technicien(ne) de l'intervention sociale  
et familiale (TISF) et d'un(e) auxiliaire de vie sociale (AVS)  
pour l'année 2025**

Fédération ADMR de la Savoie,  
Chemin de la Plaine - BP 39  
73491 La Ravoire Cedex  
N° FINESS : 730 785 102

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.314-3 à L.314-9 ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU l'arrêté portant transfert d'autorisation des activités gérées par l'association « Aide Familiale Populaire » à la Fédération ADMR de la Savoie du 8 janvier 2014 ;
- VU l'arrêté portant transfert d'autorisation des activités gérées par l'association « Arche en Ciel Service aux familles » à la Fédération ADMR de la Savoie en date du 28 novembre 2014 délivré par Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie ;
- VU l'arrêté d'autorisation du 5 mai 2023, renouvelant pour une durée de 15 ans, l'autorisation délivrée le 2 mai 2007 par Monsieur le Président du Conseil départemental ;
- VU le vote de l'assemblée départementale du 13 décembre 2024, fixant le taux d'évolution des dépenses des établissements et services médico-sociaux pour l'année 2025 ;
- VU le dialogue de gestion en date du 9 avril 2025 ;

**Considérant** que les tarifs horaires sont définis pour le calcul des dotations globales ;

**Considérant** qu'à compter de 2025, toutes les modalités, d'interventions pour le compte du Département sont financées par dotation globale (en amont de toute mesure de protection, au titre des mesures administratives d'aide à domicile et au titre des mesures judiciaires de visites médiatisées), aucune intervention n'étant financée par facturation horaire ;

**SUR** proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social.

**ARRÊTE**

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20250625-2025-ETS-EJF171-AI  
Date de télétransmission : 09/07/2025  
Date de réception préfecture : 09/07/2025